



Refus de prise en charge par une mutuelle

Par **menel**, le **01/04/2011** à **11:18**

Bonjour,
Je me permets de vous contacter pour avoir des conseils par rapport à un refus de prise en charge par ma mutuelle.
J'ai eu le 01.07.1994 un accident de travail, consolidé le 28.05.1995. Par la suite j'ai fait une rechute le 09.08.2010 suite à cette rechute (certificat à l'appui de mon médecin traitant) j'ai été hospitalisé, puis après mon rétablissement je suis allé à Mulhouse en formation de réinsertion professionnelle. Après avoir envoyé ma demande de prise en charge suite à cette rechute, j'ai reçu une convocation à mon domicile (à Marseille) par le médecin expert. Hors au moment où la convocation m'a été envoyée, je n'étais pas présent à mon domicile dans la mesure où j'étais en formation à Mulhouse et j'avais oublié de prévenir la mutuelle que j'étais absent de mon domicile. J'ai par la suite envoyé un courrier pour expliquer pourquoi je n'avais pas pu me présenter suite à la convocation et pour demander par conséquent un nouvel examen. A mon retour à Marseille (en vacances) j'ai reçu un courrier me disant que comme j'étais absent à l'examen médical ma demande de prise en charge était refusé, après avoir téléphoné à ma mutuelle, cette dernière me dit qu'elle n'a pas reçu de courrier expliquant pourquoi j'étais absent à l'examen. J'ai donc réenvoyé un courrier pour réexpliquer ma situation et redemander un nouvel examen. Aujourd'hui, j'ai de nouveau reçu un refus de prise en charge (car le médecin a jugé le certificat établi par mon médecin traitant pour ma rechute sans rapport avec mon accident de travail datant de 1994), et un refus de réexpertise pour hors délai de réponse de ma part (qui était de 2 mois).
Je ne sais pas quoi faire, et je ne comprends pas comment le médecin conseil de la mutuelle peut établir son avis et juger que ma rechute n'est pas en rapport avec mon accident de travail sans me voir et seulement à partir du certificat établi par mon médecin traitant?
Dois-je contacter mon médecin traitant? ou un médecin autre pour une nouvelle expertise? Que faire suite au refus de réexpertise pour "hors-délai"?
Merci par avance de votre avis d'expert.